

était de 79c. et une fraction. Puis il dit: "Pourquoi avez-vous fixé le prix à 84c. $\frac{5}{8}$?" Mais les frais de report expliquent l'écart dans cette seule période—et plus que cela. Mais, outre cela...

Le très honorable M. BENNETT: Pas un 1/13 de cent par boisseau.

L'hon. M. CRERAR: Avec l'intérêt et les assurances en sus de cela. Mais, de plus, si ma mémoire est fidèle, le prix du blé fut fixé à 87c. $\frac{1}{2}$ le 6 septembre. Maintenant, est-ce que mon très honorable ami nous dira pourquoi son gouvernement et monsieur McFarland, le président de la commission du blé de l'époque et en même temps le gérant de la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited, agissait en cette double capacité...

Le très hon. M. BENNETT: Il s'était retiré de ces fonctions.

L'hon. M. CRERAR: Du tout; il était encore président de la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited, après qu'il eut accepté le poste de président de la Commission du blé.

Le très hon. M. BENNETT: Il dit qu'il ne l'était pas.

L'hon. M. CRERAR: Il l'était, et...

M. ROSS (Moose-Jaw): Comment a-t-il pu manutenter le blé?

L'hon. M. CRERAR: Voilà qui conduit à une autre question. Pour quelle raison monsieur McFarland, à titre de gérant de la Co-operative Wheat Producers, sur un compte de banque garanti par le gouvernement dont mon très honorable ami était le chef, a-t-il pu acheter au-delà de 10 millions de boisseaux de blé sur la place, à la bourse aux grains de Winnipeg, à un prix au-dessus de 87c. $\frac{1}{2}$, après que le prix eut été fixé?

Le très hon. M. BENNETT: La réponse est évidente; elle a été donnée ces jours derniers.

L'hon. M. CRERAR: Oui, la réponse est évidente. La seule raison de sa manière d'agir, c'est qu'il croyait que le prix du blé allait monter, et je suppose que mon très honorable ami a approuvé cette manière de voir; il croyait probablement que le prix du blé atteindrait un dollar le boisseau.

Le très hon. M. BENNETT: Le blé est-il monté à ce prix-là? Eh bien! il ne l'a pas atteint, pour la bonne raison qu'un effort fut tenté de fixer le prix à un dollar, mais il a abouti à l'insuccès.

[L'hon. M. Crerar.]

L'hon. M. CRERAR: Le prix fut fixé à 87 $\frac{1}{2}$ c. Pourquoi M. McFarland, après la fixation de ce prix, a-t-il acheté 10,000,000 de boisseaux en payant jusqu'à 94c.? Et il ne les a pas achetés des cultivateurs, mais à la bourse même de Winnipeg. Il a effectué les transactions à terme. Pourquoi a-t-il fait cela?

Le très hon. M. BENNETT: Il a vendu tout de même.

L'hon. M. CRERAR: Etait-il nécessaire, après la fixation du prix à 87 $\frac{1}{2}$ c. de stabiliser le marché en achetant du blé jusqu'à 94c. le boisseau?

Le très hon. M. BENNETT: M. McFarland était malade et il n'a pu témoigner lui-même; quant à moi, je ne sais pas.

L'hon. M. CRERAR: Mais voilà les faits.

Le très hon. M. BENNETT: Ce ne sont pas là les faits tels qu'il les comprend.

L'hon. M. CRERAR: Les faits sont simples et ils indiquent clairement toute la transaction.

Le très hon. M. BENNETT: Quel rapport cela a-t-il avec les \$15,000,000?

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges, ancien secrétaire d'Etat, ne serait pas de cet avis. Je ne sais trop s'il s'en souvient beaucoup aujourd'hui, mais je suis absolument certain qu'il ne serait pas de cet avis. Je suis sûr que l'honorable député d'Yale et l'honorable député d'York-Sud ne seraient pas de cet avis.

Le très hon. M. BENNETT: Je dois dire, puisque vous insistez, qu'ils ont tous été de cet avis.

L'hon. M. CRERAR: Mais ce sont là les faits.

Le très hon. M. BENNETT: Ce ne sont pas là les faits.

L'hon. M. CRERAR: Ce sont les faits.

Le très hon. M. BENNETT: Non. Ce n'est pas dans ce but ni dans ces circonstances que M. McFarland a acheté le blé. Quoi qu'il en soit, c'est ce qu'il m'a dit.

L'hon. M. CRERAR: Mais pourquoi a-t-il acheté ce blé?

Le très hon. M. BENNETT: Il peut vous répondre là-dessus.

L'hon. M. CRERAR: Ce ne pouvait être pour fins de stabilisation.

Le très hon. M. BENNETT: C'était le seul organisme disponible pour cette fin.

L'hon. M. CRERAR: Mon très honorable ami traite de la question d'établir les pertes.